

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 27 mars 2012
sous la présidence de M. Francis WOLF
Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés : - M. Jeannot KLEIN donne *procuration* à M. Eric MULLER.
- Mme Christine HEITZ donne *procuration* à Mme Béatrice SCHNEIDER
- M. Arnaud GLASSER.

M. Gérard MITTELHAEUSER présente au Maire, au nom de tous les conseillers leurs sincères condoléances, leur soutien et leur amitié, à l'occasion du décès de sa maman.

M. le Maire remercie à son tour les membres de l'équipe municipale pour toutes les marques de sympathie adressées à sa famille dans ces moments douloureux.

Le Maire remercie le représentant de la presse pour sa présence.

L'assemblée se compose de 18 élus représentés, 15 élus présents : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h05.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 21 février 2012.
3. Approbation du compte de gestion du budget principal 2011.
4. Approbation du compte de gestion - service de l'assainissement 2011.
5. Fixation des taux des contributions directes.
6. Adoption du budget principal de la Commune 2012.
7. Fixation de la redevance d'assainissement 2012.
8. Adoption du budget du service de l'assainissement 2012.
9. Mesure de l'inspection académique pour la rentrée 2012.
10. Reconduction du contrat de maintenance du site internet de la Commune.
11. Travaux d'élargissement de la voie du chemin des Promeneurs : changement de prestataire.
12. Terrain communal dans l'enceinte de l'AFUA des « Coteaux fleuris ».
13. Acquisition de matériel technique pour l'Association Protection Civile de Mommenheim.
14. Projet de Schéma Régional du climat de l'air et de l'énergie de l'Alsace.
15. Choix du prestataire du marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie.
16. Acquisitions foncières, échanges et droit de passage.
 - 1) Acquisition
 - 2) Echange
 - 3) Indemnisation
17. Choix du cabinet retenu pour la réalisation des modèles numériques de terrain sur le bassin de la Zorn par télémétrie laser aéroportée.
18. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Mme Béatrice SCHNEIDER**, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 21 février 2012.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 21 février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2012 par 15 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Mme Geneviève LAUSECKER, M. André FLECK.

3. Approbation des comptes de gestion du budget principal 2011 du Trésorier.

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et des budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*La délibération est approuvée par 15 voix POUR
2 voix CONTRE : Mme Geneviève LAUSECKER, M. André FLECK.*

4. Approbation des comptes de gestion service de l'assainissement 2011 du Trésorier

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et des budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ▶ **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- ▶ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

***La délibération est approuvée par 15 voix POUR
et 2 ABSTENTIONS : Mme Geneviève LAUSECKER, M. André FLECK.***

5. Fixation des taux de contributions directes pour l'exercice 2012.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Béatrice SCHNEIDER informe les élus que la Commission des Finances s'est réunie le 20 mars 2012. Tous les membres étaient présents.

Ils ont examiné les propositions relatives aux taux et émis un avis favorable pour une augmentation de 1%.

Mme Béatrice SCHNEIDER rappelle le montant des recettes fiscales 2011 : 361 888 € et précise que les bases d'imposition ont été réévaluées de 2% en 2012.

Elle précise les nouveaux taux des taxes :

- La taxe d'habitation passe de 7,86% à 7,94%
- La taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 3,54% à 3,58%
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 16,29% à 16,45%
- La Cotisation Foncière des Entreprises passe de 10,02% à 10,12%

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :
Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le résultat global de l'exercice 2011,

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2011,

VU les engagements de la municipalité pour l'exercice 2012,

DECIDE de fixer les taux des contributions directes comme suit :

↵ Taxe d'habitation	7,94 %
↵ Taxe foncière bâtie	3,58 %
↵ Taxe foncière non bâtie	16,45 %
↵ Cotisation foncière des entreprises	10,12 %

La délibération est approuvée par 14 voix POUR
2 voix CONTRE : Mme LAUSECKER Geneviève et M. FLECK André
1 ABSTENTION : Mme MATHERN Bernadette

Arrivée de M. Arnaud GLASSER à 20h15.

6. Adoption du budget principal de la Commune 2012.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Béatrice SCHNEIDER informe les élus que la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 mars 2012 a examiné les projets 2012 du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement et a émis un avis favorable à l'adoption des budgets tels qu'ils ont été présentés.

Elle rappelle que les conseillers ont été destinataires de l'exemplaire de projet du budget primitif à l'appui de la convocation et propose de ne pas procéder à la lecture article par article mais de dresser le budget dans les grandes lignes, sauf dans le cas où l'un des conseillers le souhaite spécifiquement.

M. Joseph KUHN émet le souhait de procéder, comme les années précédentes, à la lecture article par article pour une meilleure lisibilité du budget.

Mme Béatrice SCHNEIDER donne lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2012.

Elle relève que dans certains cas les sommes ont été réajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses réelles de 2011.

Le compte 73923 Reversement FNGIR d'un montant de 112 193,00€ correspond au surcroit de recettes lié au versement à la Commune de la part départementale de la taxe d'habitation. Ce montant restera figé dans les années à venir. Dans le cas inverse, il n'y aurait absolument aucun intérêt à augmenter les taux des contributions directes.

Le compte 678 Charges exceptionnelles d'un montant de 8 000€ comprend le reversement de la chasse et les indemnités aux agriculteurs.

Le compte 73111 Taxes foncières et d'habitation d'un montant de 348 174,00€ s'analyse de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 173 568€
- Taxe Foncière Propriété Bâtie : 74 142€
- Taxe Foncière Non Bâtie : 9 771€
- CFE : 65 891€
- Allocations compensatrices : 21 775€
- Taxe additionnelle : 3 027€.

Au montant des 348 174,00€ se rajoute la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Nous constatons une légère baisse du compte 7411 Dotation forfaitaire qui passe à 291 624,00€
Compte 6419 Remboursement sur rémunération du personnel : 17 000€ sont prévus dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi et la dépense au compte 64168 est estimée à 26 000€.
Compte 7338 : La Taxe Locale pour la Publicité extérieure pourrait rapporter 5 000€.

Le compte 2031 Frais d'études enregistre un montant de 6 400€ au titre des relevés topographiques.

Le compte 2111 Acquisition des terrains, frais d'arpentage de 65 000€, correspond à l'achat de terrains dans le cadre des travaux de lutte contre les coulées de boues et du terrain de l'aire de lavage.

Le compte 21318 Autres bâtiments publics, correspond à la mise aux normes des ERP et aux travaux prévus au Club-House pour un montant total de 132 000€ auquel il y a lieu de rajouter 6 931€ de restes à réaliser de l'exercice précédent.

Le compte 2152 enregistre les travaux liés à l'élargissement de la voie « Chemin des Promeneurs » pour 4 100€.

Le compte 21568 Autre matériel et outillage d'un montant de 1 700€, correspond au 1^{er} investissement pour l'Association Protection Civile.

Le compte 2182 Matériel de transport Utilitaire d'un montant de 6 600€, montant destiné à l'acquisition d'une remorque pour l'OMS.

Le compte 2188 Autres (matériel technique) d'un montant de 22 000€ correspond à l'achat d'un broyeur et d'un débroussaillieur.

Mme Béatrice SCHNEIDER précise que ces dépenses d'investissement englobent l'ensemble des travaux de lutte des coulées de boues.

Pour équilibrer les recettes et les dépenses, il convient d'envisager un emprunt de 400 000€. Mais il est important de savoir que les subventions et aides diverses auxquelles la Commune pourrait prétendre, n'ont pas été budgétisées.

Mme Geneviève LAUSECKER donne des explications en préambule de son futur vote CONTRE, elle estime que l'on essaye d'une part de récupérer 3 000€ en contributions directes alors que par ailleurs le poste indemnités est en augmentation.

M. André FLECK mentionne que l'on « chipote » pour des postes d'un montant de 3 000€ et que d'un autre côté le poste « Indemnités » augmente de 12 000€.

Mme Béatrice SCHNEIDER donne lecture de la résolution suivante :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif principal 2012 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

ARRETE, pour 2012, le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

➤ Dépenses	806 110,00€
➤ Recettes	806 110,00€

Section d'investissement

➤ Dépenses	1 188 926,81€
➤ Recettes	1 188 926,81€

La délibération est approuvée

par 15 voix POUR

***2 voix CONTRE : Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK
et 1 ABSTENTION : Mme Bernadette MATHERN***

7. Fixation de la redevance d'assainissement 2012.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Schneider indique les montants votés en 2011 concernant la redevance d'assainissement :

- 80€/an HT pour la part fixe,
- 1,01€/m³ HT pour la part variable.

Elle propose pour l'année 2012 de maintenir la part fixe à 80€ et d'augmenter de 1% la part variable pour la fixer à 1,02€/m³. Cette augmentation de 1% représente une recette de 1 000 €.

Mme Béatrice SCHNEIDER précise le montant versé au SICTEU au titre de la contribution pour le traitement des eaux usées en 2011: 125 256€ HT.

Elle rappelle aux élus la règle qui consiste à ne pas financer les dépenses de fonctionnement par l'emprunt.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la participation demandée en 2011 par le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et Environs,

Considérant le résultat global de l'exercice 2011 du service de l'assainissement,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2011,

DECIDE

- ☞ de porter, pour l'exercice 2012, le taux de la redevance en vigueur à **1,02€** hors taxes le m³,
- ☞ de maintenir à **40€** hors taxes par semestre la part fixe par abonné.
- ☞ de porter la taxe pour économie de fosse septique à :
1300 Euros pour une maison individuelle,
975 Euros pour chaque logement d'un immeuble collectif.

CONFIRME que la base d'imposition à la part fixe est assise sur les caractéristiques du branchement, soit une part fixe par foyer-usager et des parts fixes multiples pour un immeuble ou un branchement collectif.

La délibération est approuvée par 16 voix POUR
2 ABSTENTIONS : Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK

8. Adoption du budget du service de l'assainissement 2012.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Béatrice SCHNEIDER procède à la lecture des dépenses et recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement 2012.

Elle précise que depuis 2010 une nouvelle redevance a été appliquée « La redevance de modernisation des réseaux des collectes » d'un montant de 35 679.14€ pour l'exercice 2010/2011. Elle devra être reversée en totalité à l'Agence de l'Eau.

Pour l'heure les dates de mise en recouvrement ne sont pas encore connues.

Mme Béatrice SCHNEIDER donne lecture des dépenses et recettes d'investissement du budget de l'assainissement 2012.

Le compte 21532 Moulin/Divers englobe les divers travaux d'assainissement pour un montant de 201 500,00€ auquel il y a lieu d'ajouter les restes à réaliser de 9 600€ (exercice précédent).

M. le Maire indique que nous avons deux points **à traiter** :

- Rue du Moulin : Il nous a été conseillé d'effectuer les travaux de chemisage successivement aux travaux d'aménagement de la rue du moulin.
- Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et Environs devra procéder à des vérifications sur le fonctionnement des 3 déversoirs d'orages et probablement changer un réducteur de volume d'eau d'un diamètre de 200. Le coût de ces travaux se monte à 30 000€, financés entièrement par le S.I.C.T.E.U.

Pour l'article 1328, Mme Béatrice Schneider indique que le montant de 30 000,00€ représente les fonds de concours versés par les riverains pour le réseau d'assainissement de la rue du Moulin.

Mme Béatrice SCHNEIDER propose d'adopter la résolution suivante :
Le Conseil Municipal, vu les dépenses d'assainissement à couvrir en 2012.

ARRETE le budget primitif 2012 du service de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

➤Dépenses	268 299,80€
➤Recettes	268 299,80€

Section d'investissement

➤Dépenses	227 520,02€
➤Recettes	227 520,02€

***La délibération est approuvée par 16 voix POUR
et 2 ABSTENTIONS : Mme Geneviève LAUSECKER et M. André FLECK.***

9. Mesure de l'inspection académique pour la rentrée 2012.

M. le Maire rappelle l'entretien en Mairie du 6 février 2012 avec M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Philippe Daney de Marcillac, M. le Directeur d'écoles, M. WEBER et les adjoints.
Nous avons eu confirmation, par courrier le 28 février 2012, de la fermeture d'une classe de l'école primaire pour la rentrée prochaine ainsi que la suppression d'un poste d'enseignant du 1er degré.

Cette décision résulte de la suppression d'une classe à l'école maternelle, il y a deux ans. L'école maternelle n'a actuellement pas l'effectif suffisant pour envisager une réouverture de classe.

M. André FLECK demande si cela augure qu'à l'avenir nous aurons d'autres fermetures de classe. Est-ce qu'un projet de lotissement comme cela a été évoqué à plusieurs reprises pourrait endiguer ce problème ?

M. le Maire précise que les études de lotissement réalisées en 2004 ne se sont pas concrétisées car lors de la phase d'acquisition des terrains, l'équipe municipale en place s'est heurtée à l'opposition des propriétaires.

Lors de l'approbation du P.L.U le 25 mai 2011 et il a été décidé de privilégier les lotissements privés dans la zone de la rue des Tuileries en lieu et place de lotissements communaux.

10. Reconduction du contrat de maintenance du site internet de la Commune.

Le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal le 28 juin 2010, de retenir l'offre d'adhésion au réseau des Communes.

Ce contrat arrive à échéance le 9 juin 2012 et il y a lieu de se prononcer sur la reconduction.

Le contrat sera renouvelé pour une durée de trois ans et peut être renouvelé par reconduction expresse une seule fois pour une durée de trois ans.

Le coût de la maintenance est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour une commune de 1 501 à 3 000 habitants il se monte à 513,08€/TTC. Toutefois il faut prendre en compte l'évolution des coûts inhérents aux hébergeurs. Ce tarif est susceptible de varier d'une année à l'autre, sans excéder une augmentation de 15%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et

AVOIR PRIS CONNAISSANCE de la convention,

CONSIDERANT que le Réseau des Communes a donné toute satisfaction durant les deux dernières années.

CONSTATE le bon fonctionnement du site internet de la Commune,

- ▶ **DECLARE** vouloir reconduire le contrat de maintenance le liant au Réseau des Communes,
- ▶ **OPTE** pour les prestations de maintenance proposées par le Réseau des Communes pour un montant annuel de 513,08€/TTC.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE.

11. Travaux d'élargissement de la voie du chemin des Promeneurs : changement de prestataire

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle la décision des élus du 23 juin 2011, statuant sur l'élargissement de la voie du chemin des Promeneurs.

Il rappelle également la décision du 12 juillet 2011 portant sur le choix du prestataire retenu en l'occurrence la société EUROVIA pour un montant de 3 633,75€/HT.

Sur demande de M. STAHL la Commune a sollicité l'entreprise Georges PAULEN pour l'obtention d'un devis. M. le Maire présente aux élus le devis réceptionné, qui est plus avantageux financièrement tout en proposant le même critère de réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **CHARGE** l'entreprise Georges PAULEN de Waltenheim sur Zorn de la réalisation des travaux d'élargissement de la voie pour un montant de 3 395,00€ HT,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE

12. Terrain communal dans l'enceinte de l'AFUA des « Coteaux Fleuris »

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait chargé M. le Maire de faire procéder à l'estimation de la parcelle appartenant à la Commune auprès des services des Domaines.

Il y a lieu de décider de la suite à donner à l'adhésion de la Commune à l'AFUA « Coteaux Fleuris » au vu de la parcelle communale référencée en section n° 35 n° 168 au lieudit Hutendoerferberg en zone IAU du PLU ayant une superficie de 7,59 ares,

Considérant que le projet n'a pas vocation obligatoire d'être mené par la Commune
Le conseil municipal après en avoir délibéré

PROPOSE

de ne pas adhérer au projet.

PROPOSE

au nom de la Commune de ne pas être représentée dans la constitution de l'AFUA des « Coteaux Fleuris »

DECIDE

de proposer cette parcelle à la vente dans le cadre de l'AFUA.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE.

13. Acquisition de matériel technique pour l'association Protection Civile de Mommenheim.

La Protection Civile est une association de bénévoles qui assure des missions de secours, la formation aux premiers secours et des actions d'aide humanitaire et sociale.

Ses membres assurent la sécurité des participants et du public lors de manifestations locales (Postes de secours). Ils peuvent également être appelés en renfort des services d'urgence lors de plans de secours d'urgence (Plan rouge, plan ORSEC,...) et enfin participer au soutien et à l'aide des populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles lors de catastrophes.

C'est ainsi que suite aux inondations du 30 Mai 2008, une section a vu le jour dans notre village. Ses membres sont regroupés au sein d'une amicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté:

- ▶ **CONSIDERANT** que les membres ont toujours démontré un vif engagement auprès des administrés de la Commune.
- ▶ **DECIDE** d'acquérir le matériel technique mis à disposition de l'Association Protection Civile de Mommenheim.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à procéder au paiement des dépenses d'acquisition de matériels techniques pour un montant de **1 700€/TTC.**

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE.

14. Projet de Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie de l'Alsace.

Le rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les Conseillers des orientations du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Régional comme prévu par la loi Grenelle 2. Ce schéma présente et analyse la situation régionale.

Il se décline en trois volets :

- Un rapport présentant un inventaire des émissions directes de gaz à effet de serre ;
- Un document d'orientations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Un volet intitulé schéma régional éolien identifiant les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le projet régional est consultable en Mairie aux heures de permanences.

Les conseillers municipaux prennent acte de ce projet et donnent leur aval au développement de ces orientations.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITE.

15. Choix du prestataire du marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion de la commission de travaux élargie du 28 février dernier, M. FROMMWEILER a présenté les différentes propositions des entreprises dans le cadre de la mise en concurrence des M.A.P.A.

Il présente aux élus les montants proposés par les entreprises suivantes:

Type de Matériel	Entreprise	Montant en € TTC	Total
Portes-Portes fenêtres et fenêtres profilées ALU/Fusion pose comprise volets roulants monoblocs motorisés 35 télécommandes individuelles. SAS d'entrée ALU Pose comprise	Ets BERRES France	58 895,47€ 16 259,52€	75 154,99€ -3% d'escompte =72 900,34€
PVC Blanc profilé pose comprise SAS d'entrée Alu pose comprise	Ets FENSTER MORLOCK	59 411,30€ 15 189,20€	74 600,50€
PVC Quintis /ALU profilé Sas d'entrée ALU Sont manquants 35 télécommandes individuelles sur le devis pour 1 745,96€	Ets BIEBER	58 101,25€ 16 802,36€	74 903,66€
Profilé PVC aluplast volets roulants Sas d'entrée PVC (geste commercial teinte anthracite avec film à l'extérieur)	CONFORT PLUS	59 530, 17€	59 530,17€
Travaux d'installation de conduites d'alimentation électrique	REMOND	5 300, 67€	5 300,67€

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté:

- **DECIDE** de confier les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie, à l'entreprise BERRES France SARL 1, rue des Vergers 67670 à MOMMENHEIM pour un montant de 75 154,99€/TTC - 3% d'escompte = 72 900,34€/TTC

- **DECIDE** de confier les travaux d'installation de conduites d'alimentation électrique des volets de la Mairie, à l'entreprise REMOND 7, route de Mittelhausen 67170 WINGERSHEIM pour un montant de 5 300,67€/TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les offres de ces entreprises,

La délibération est approuvée à l' UNANIMITE.

16. Acquisitions foncières, échanges de terrain et passage sur une propriété agricole.

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre de lutte contre les coulées de boues, le Conseil municipal est amené à procéder

1) A l'acquisition,

De la parcelle n°76 Section n°41 appartenant à Mm e HINCKER Lucie d'une superficie de 9 ares située sur le ban communal de Wittersheim.

De la parcelle n°91 Section 31 appartenant à M. CO UMONT Maurice d'une superficie de 17,67 ares située sur le ban communal de Mommenheim.

De la parcelle n° 75 Section 41 appartenant à M. BE RRY Charles d'une superficie de 15 ares située sur le ban communal de Wittersheim.

De la parcelle n°90 Section 31 appartenant à M. ST ENMETZ Michel d'une superficie de 7,09 ares située sur le ban communal de Mommenheim.

Et de la parcelle n°92 section 31 appartenant à M. MULLER François d'une superficie de 24,79 ares située sur le ban communal de Mommenheim.

2) A l'échange,

De la parcelle n°98 section 31 appartenant à M. HIR ONIMUS Bernard d'une superficie de 5,78 ares située sur le ban communal de Mommenheim contre la parcelle n°122 Section 33 d'une superficie de 9,20 ares appartenant à la Commune.

3) A l'indemnisation pour l'utilisation de la parcelle n° 53 Section n° 34 appartenant à M. OHL Bernard.

Le Maire informe les élus du prix de cession proposé aux propriétaires: 500€/l'are.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ACQUERIR :**
 - la parcelle n°76 Section n°41 appartenant à Mme HINCKER Lucie d'une superficie de 9 ares située sur le ban communal de Wittersheim.
 - la parcelle n°91 Section 31 appartenant à M. COUMONT Maurice d'une superficie de 17,67 ares située sur le ban communal de Mommenheim.
 - la parcelle n° 75 Section 41 appartenant à M. BERRY Charles d'une superficie de 15 ares située sur le ban communal de Wittersheim.
 - la parcelle n°90 Section 31 appartenant à M. STEINMETZ Michel

d'une superficie de 7,09 ares située sur le ban communal de Mommenheim.

- la parcelle n°92 section 31 appartenant à M. MULLER François d'une superficie de 24,79 ares située sur le ban communal de Mommenheim.

- **FIXE** le prix de l'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus à la somme de 500€/l'are.
- **AUTORISE** le Maire à établir et à signer la promesse de vente relative à ces acquisitions ainsi que les actes.
- **AUTORISE** l'échange de la parcelle n°98 section 31 appartenant à M. HIRONIMUS Bernard d'une superficie de 5,78 ares située sur le ban communal de Mommenheim contre la parcelle n°122 Section 33 d'une superficie de 9,20 ares appartenant à la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à verser les indemnités d'utilisation de la parcelle n° 53 section n°34 selon le barème de la Chambre d'Agriculture.
- **CHARGE** le Maire de la conclusion de ces actes devant Me MEYER, notaire à Soultz sous Forêt.

***La délibération est approuvée par voix 17 POUR
et 1 ABSTENTION : M. Eric MULLER***

17. Choix du cabinet retenu pour la réalisation des modèles numériques de terrain sur le bassin de la Zorn par télémétrie laser aéroportée.

Rapporteur : le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du choix du prestataire retenu le 2 mars dernier pour la réalisation des relevés topographiques, conformément à son pouvoir de délégation de passation des Marchés à Procédure Adaptée (M.A.P.A), tel que défini en séance du Conseil Municipal le 8 avril 2008.

La Société AERODATA, 55, Boulevard de Strasbourg 59000 LILLE a été retenue lors de la réunion de Commission d'appel d'offres le 2 mars 2012, pour un montant de **6 386€** au lieu des 16 000€ initialement prévus.

18. Divers.

Commission de gestion et de suivi du cimetière :

M. Alain BIETH fait part aux conseillers que les membres se sont réunis le 12 mars dernier, en présence de M. SVEC représentant de la société COM EST, fournisseur du logiciel du cimetière de Mommenheim.

M. SVEC a présenté le logiciel, l'utilisation et les possibilités de réactualisation de cette application. Il a également présenté le plan du cimetière sur support papier mais également tissu qui sera affiché à l'entrée du cimetière sous un panneau vitré. Les plans sont réactualisés chaque année par le prestataire.

La commission de gestion et de suivi du cimetière va établir un règlement qui sera également affiché aux entrées du cimetière.

Centre Communal d'Action Sociale :

M. Alain BIETH fait mention de la réunion du CCAS du 19 mars 2012. Une personne de Mommenheim, en situation de surendettement, bénéficie d'un colis mensuel distribué par la Croix Rouge. Cette personne est suivie par l'assistante sociale et son dossier sera réexaminé à compter du 1^{er} mai 2012. Les comptes financiers du CCAS de l'année 2011 font apparaître un excédent.

Date à retenir :

Le 2 avril 2012 réunion de la Commission Sécurité à 20h à la Mairie.

Le 10 avril 2012 à 17h30 réunion concernant l'école à la Communauté des Communes.

Le 14 avril 2012 visite de la propriété KRAUTH à 8h30.

Le 22 avril et 6 mai élections présidentielles. En cas de changement des permanences, les conseillers devront signaler le nom de leur remplaçant.

Il est proposé de ne pas se réunir en avril sauf imprévus et de décaler la prochaine séance du 8 au 15 mai 2012.

Association Horizons Jeunes :

Une réunion est prévue avec la Communauté de Communes et l'association Horizons Jeunes le 10 avril à 16h en Mairie, en vue de l'utilisation de la salle socio-éducative pour la prise de repas des enfants du périscolaire.

Le Maire précise que certaines conditions seront demandées, en l'occurrence un service de nettoyage régulier et suffisant pour la remise en état de la salle socio-éducative.

Cette réunion sera suivie d'une rencontre à la Communauté de Communes à 17h pour un éventuel regroupement des écoles.

Association cadre de vie et embellissement :

M. Joseph KUHN relate les félicitations provenant des citoyens de Mommenheim et des environs au sujet des décorations de Pâques et tout particulièrement l'agencement du rond-point à l'entrée de Mommenheim en venant de Brumath.

Nettoyage de Printemps :

M. Gérard MITTELHAEUSER remercie les participants ainsi que toutes les personnes ayant mis à disposition leur tracteur et leur remorque.

Nous étions environ 85 bénévoles, et cela a contribué à collecter une quantité considérable de détritus, particulièrement derrière le bosquet qui n'a très certainement plus été nettoyé depuis bon nombre d'années.

Mme Béatrice SCHNEIDER remercie M. Eric MULLER qui a inséré le soir même les photos de la journée sur le site internet de la Commune.

Lampadaires défectueux :

Mme Simone HARTER signale deux lampadaires défectueux dans la rue des Vignes. Une nouvelle demande d'intervention sera adressée à la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

M. le Maire remercie les membres pour le bon déroulement de cette séance. Il leur souhaite d'emblée de bonnes fêtes de Pâques. De la part de son épouse et de lui-même, il tient à offrir à tous les participants un lapin de Pâques.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22H15.

Communications :

- Tableau récapitulatif des dépenses.
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables.

Mommenheim, le 9 mai 2012

Le Maire

M. Francis WOLF